

Le Medef déclare la guerre à la jeunesse : FO 49 sera à ses côtés !

à Angers, le 02 février 2026

Le journal patronal « Les Échos » nous informe que le Président du Medef a remis un « document interne » sur l'emploi des jeunes aux syndicats qui demande :

- un contrat de travail « à droits progressifs », **pouvant être rompu sans motif pendant les trois premières années.**
- **une rémunération inférieure au SMIC** « pour un public cible sur une durée limitée et, potentiellement par la négociation collective »
- **un allongement de la période d'essai** ciblée sur les jeunes « peu ou pas qualifiés ».
- **la suppression du motif de recours à l'intérim ou au CDD ainsi que du délai de carence entre deux contrats et des plafonds de 18 mois et de deux renouvellements ...**
- **l'assouplissement de la réglementation du travail temporaire pour les jeunes de moins de 30 ans** : l'obligation pour les temps partiels d'être au moins de 24 heures hebdomadaires, sauf accord de branche, pourrait ne pas s'appliquer à eux !

En **2006**, Dominique de Villepin avait déjà essayé : le Contrat Première embauche (**CPE**) devait permettre à l'employeur de rompre dans les deux premières années sans avoir à motiver sa décision. Cela avait conduit à **une mobilisation historique de la jeunesse soutenue par les syndicats. Jacques Chirac avait dû y renoncer bien qu'il ait promulgué la loi.**

Rappelons également que le contrat d'insertion professionnelle (**CIP**) créé par Edouard Balladur **en 1994** pour rémunérer 80 % du SMIC les moins de 26 ans ayant une formation égale, au plus, au BAC ou au Brevet professionnel, avait également dû être **abandonné après un puissant mouvement social emmené par la jeunesse.**

Nous sommes **en 2026**, et, aux côtés de la jeunesse, **FO 49** prendra également toute sa place dans le combat contre ces plans funestes !

Évoquant des enjeux économiques, le Medef, veut une phase de « **diagnostic paritaire** » en commençant par une journée « **entre numéros un** », pour ensuite « **négocier sur certains points** ».

Pour FO 49, il ne peut pas y avoir de diagnostic partagé avec le MEDEF : ses « revendications » sont diamétralement opposées à celles de la jeunesse ! Notre Union départementale renouvelle son point de vue sur **la Conférence Sociale « Travail Emploi Retraites »** qui n'est pas un lieu de négociation mais une manière pour le gouvernement MACRON et le patronat d'avancer vers la baisse des droits des salariés en se targuant d'un soi-disant « dialogue social ».

FO n'a rien y faire !

Corvéable à souhait, sous-payés, licenciable à loisir ... ou envoyés sur le front ?

Les jeunes qui se rendront à France Travail auront-ils le choix entre la grande précarité ou le recrutement par la « Force spéciale défense » à France Travail sous la direction d'un Général censée être créée d'ici le 23 avril 2026 comme l'a annoncé le ministre FARANDOU ?

Ni chair à patrons, ni chair à canon !